

Camping municipal de Besançon- Chalezeule - Restructuration - Adoption du projet et demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 16 décembre 1996, le Conseil Municipal décidait d'entreprendre une première tranche de travaux de mise en conformité du camping municipal de Besançon-Chalezeule.

Ces travaux comprenaient :

- la rénovation et mise en conformité intérieure du bâtiment accueil et logement du gardien,
- la rénovation et mise en conformité intérieure du bâtiment bar-restaurant-épicerie,
- la mise en conformité des équipements électriques du terrain de camping (bornes campeurs - luminaires),
- mise en place et remplacement de clôture afin de renforcer la sécurité des campeurs (au long de la RN et du Doubs),
- remise en état de 14 cabines lavabos.

L'ensemble de ces travaux s'élevait à un montant de 2 300 000 F.

Une seconde tranche de travaux est nécessaire pour achever la mise en conformité et la rénovation du camping.

Le programme de cette seconde tranche, élaboré par les services techniques municipaux, est le suivant :

* Bâtiment accueil - logement de gardien

- création accessibilité handicapés avec adaptation terrasse.

* Bâtiment bar - épicerie - restaurant

- création accessibilité handicapés pour la terrasse camping,
- remplacement des garde-corps terrasses.

* Accès

- mise en place d'une double barrière d'accès au camping.

* Bâtiment sanitaires

- mise en conformité accessibilité handicapés (création rampe et sanitaires),
- remplacement des portes d'accès et de l'auvent,
- remplacement des réseaux d'évacuation sanitaires.

L'ensemble de ces travaux a été estimé à 1 000 000 F.

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- *Décembre 1997*

. Etudes Dossier de Consultation des Entreprises

. Conseil Municipal

- *Février 1998* : Ouverture des plis et choix

- *Mars - Avril 1998* : Travaux - 1^{ère} phase (sécurité - accessibilité)

- *1^{er} mai 1998* : Ouverture du camping

- *Octobre - Novembre 1998* : Travaux 2^{ème} phase et solde.

La poursuite de la rénovation fera l'objet d'autres tranches de travaux dont la programmation est prévue dès 1999.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet,

- autoriser M. le Maire à lancer l'appel d'offres, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux (y compris les travaux supplémentaires) ceci dans la limite des crédits à inscrire aux budgets 1998 et suivants, au chapitre 90.99. 2313.97019.33000,

- solliciter la participation de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et des éventuels partenaires (District du Grand Besançon, Association Nationale des Chèques Vacances),

- inscrire au budget le montant des participations et des subventions dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90.99.1321.1322.1323.1325 et 1328.97019.33000 et en dépenses au chapitre 90.99.2313.97019.33000,

- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine, Economie - Emploi - Tourisme et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 29 décembre 1997.